

SERVICE :

DIRECTION DES COLLÈGES ET DE L'ÉDUCATION

N° 4.3

objet : **PLAN AMBITION COLLÈGES 2017 - 2024**

Dans le cadre de ses compétences à l'égard des collèges publics, le Département est soucieux de maintenir un patrimoine bâti de qualité, répondant aux besoins de scolarisation des élèves de son territoire.

Avec 110 collèges publics, notre Département gère plus d'un million de mètres-carrés qu'il convient d'entretenir et de rendre conforme aux différentes normes d'hygiène et de sécurité.

La recherche d'une mise à niveau constante de ces établissements scolaires comprend également l'équipement des locaux en mobilier mais aussi, à l'heure du numérique, en équipements informatiques et technologiques.

L'utilisation par la communauté scolaire de locaux fonctionnels, d'équipements performants permet également à la collectivité d'offrir à chacun des élèves du département les conditions optimales d'accès aux savoirs et à la formation.

Cette ambition se décline en termes d'opérations de travaux, d'équipement et de services dont l'ampleur et la durée nécessitent d'en arrêter dès maintenant les principales orientations pour en permettre ultérieurement la programmation.

Depuis la première loi de décentralisation en mars 1982, l'Etat a transféré au Département la gestion des bâtiments et le fonctionnement des collèges en 1983, la sectorisation, la restauration, l'entretien général et technique ainsi que les personnels techniques en charge de ces missions en 2004 (acte 2 de la décentralisation). En 2013, la loi de refondation de l'Ecole charge le Département de la maintenance informatique des réseaux administratifs des collèges. Si cette nouvelle étape est présentée comme une clarification du partage de compétences entre l'Etat et les Départements, il s'agit néanmoins d'un transfert de compétence, sans compensation financière.

Aujourd'hui, les collèges sont au cœur des compétences de notre Département. Avec 110 collèges publics et plus de 50 000 collégiens, l'engagement de notre collectivité est réel. Notre engagement va au-delà de l'exercice de nos compétences, puisque nous proposons aux collèges pour leurs enseignants et pour leurs élèves, au travers du CRED, de multiples projets éducatifs et des parcours financés par le Département.

Ainsi, dans notre budget primitif 2016, nous avons dédié (hors transports scolaires) près de 24,8 M€ au fonctionnement des établissements, à l'accompagnement des projets éducatifs (CRED), aux transports vers les piscines, etc. Plus de 54,3 Millions d'Euros sont consacrés en investissement aux travaux, aux équipements mobiliers et numériques des collèges. Enfin, nous mettons à disposition des collèges près de 1 200 agents départementaux en charge quotidiennement de l'accueil, de la propreté des locaux, de leur maintenance et de la restauration.

Cette mobilisation se décline également dans la mise en œuvre des compétences issues de la décentralisation. Ainsi le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux qu'il réalise dans les collèges. Ce patrimoine départemental nécessite pour certains collèges des interventions conséquentes qu'il convient de programmer afin d'en assurer la réalisation dans le temps et d'en maîtriser le financement.

Certaines opérations sont en cours ou viennent d'être livrées à la rentrée 2016, pour autant le portage financier au budget doit être assuré jusqu'à la fin des opérations. De nouveaux projets doivent être engagés : s'agissant de collèges, les interventions concernent les bâtiments d'enseignement et d'administration, les restaurations, mais aussi les équipements sportifs.

Parallèlement, la compétence du Département s'est étendue en 2004, acte 2 de la décentralisation, à la sectorisation géographique des établissements. Il s'agit d'appréhender au mieux l'évolution de la démographie scolaire afin d'organiser une offre d'accueil répondant au mieux aux besoins de la démographie des territoires, en termes notamment de proximité et de rationalité.

La loi de Refondation de l'école de la République en 2013 appelle un développement conséquent du numérique et des outils informatiques mobiles dans le cadre de la scolarité. Les dispositifs d'intervention doivent être renforcés, notamment par l'accès progressif des collèges au haut débit.

S'ajoute enfin l'obligation de mise en accessibilité de tous les collèges aux personnes en situation de handicap, pour laquelle le Préfet a approuvé le Plan de la collectivité. Au regard des budgets en question, le Plan est conçu en 3 phases d'intervention dont le montant s'élève globalement à 30 M€.

Depuis 2016, la poursuite et le bon aboutissement des projets engagés, d'une part, les nouvelles orientations proposées pour la période 2017-2024, d'autre part, conduisent notre collectivité à la mobilisation d'un effort financier de plus de 356 millions d'euros pour les collèges.

Ces différentes opérations et interventions sont présentées ci-après.

LES OPERATIONS EN COURS

Dans le cadre des investissements déjà engagés, des opérations de construction neuve et de restructuration sont portées par le budget départemental afin d'en garantir la réalisation.

Ainsi, les collèges de Buchy et Port-Jérôme-sur-Seine viennent d'être livrés à la rentrée de septembre 2016. Le collège de Saint-Romain-de-Colbosc le sera en février prochain et les établissements de Oissel et Yerville seront reconstruits aux échéances respectives de 2018 et 2020. Ces opérations représenteront à leur livraison un effort de près de 100 M€.

Ces constructions, qui s'inscrivent dans une démarche HQE® (Haute Qualité Environnementale) sont également accompagnées des équipements mobiliers, matériels et des équipements informatiques nécessaires (0,86 M€ pour Buchy et Port Jérôme sur Seine).

Par ailleurs, il est nécessaire d'offrir aux collégiens des repas de qualité, tant sur le plan de l'hygiène alimentaire que de la variété et du goût. Aussi, dans le cadre du plan cuisines les demi-pensions sont remises aux normes pour que les espaces de production soient conformes à la réglementation.

Mais l'accent est mis également sur le confort et l'attractivité des espaces de restauration, pour qu'ils soient conviviaux, lumineux, avec une qualité acoustique adaptée à leur usage. Une attention particulière est, par ailleurs, portée au poids des mobiliers à déplacer, au regard des conditions de travail des quelques 1200 agents du Département qui œuvrent quotidiennement au confort, à l'hygiène et à la restauration des élèves ainsi que des personnels enseignants et de direction.

A ce titre, les demi-pensions des collèges d'Offranville et P. Mendès-France à Lillebonne sont en cours de rénovation, la cuisine du collège de Doudeville fera l'objet d'une opération similaire, représentant plus de 12 M€.

Enfin, pour permettre aux collégiens de bénéficier de l'enseignement des activités physiques et sportives prévues dans les programmes pédagogiques, des structures sportives (gymnases ou salles d'évolution) sont créées, en complément des équipements communaux ou intercommunaux déjà existants. Ces structures offrent les espaces nécessaires à la pratique de divers sports pour permettre aux collégiens de découvrir les différentes disciplines et leur donner le goût de la pratique sportive. Par ailleurs, les équipements sportifs ainsi créés peuvent être mis à disposition des associations en dehors des heures scolaires.

Dans ce cadre, comme le collège Branly à Grand-Quevilly en novembre dernier, le collège Pierre Mendès France à Lillebonne se verra doté d'un gymnase et de salles d'évolution à la fin de cette année, ces deux opérations représentant 9 M€.

Parallèlement à ces opérations, les programmes habituels de Gros Travaux et d'Entretien Courant ainsi que les interventions en équipements et mobiliers, permettent de répondre aux différents besoins des établissements.

Ainsi, plus de 54 M€ ont été mobilisés au budget 2016 de notre collectivité pour l'ensemble des opérations d'investissements, travaux, matériels et équipements, réalisés dans les collèges du département soit + 49,8 % par rapport au budget 2014.

LE PLAN AMBITION COLLEGES 2017-2024

Les études de sectorisation, les diagnostics techniques et fonctionnels menés par les services ont mis en évidence des opérations prioritaires à mettre en œuvre concernant tout autant des collèges que des locaux de restauration. Les critères pris en compte dans ces analyses regroupent le déficit des surfaces et la fonctionnalité des locaux, l'accessibilité (en référence à l'AD'AP retenu), les restaurations, l'état du clos couvert, les nécessités de mise en conformité réglementaire, l'état des équipements techniques, les questions énergétiques, le confort fonctionnel des bâtiments.

Parallèlement à ces diagnostics, les besoins en équipements sportifs demeurent importants.

Ces éléments me conduisent à vous proposer de programmer dans les années à venir des opérations structurantes, justifiées par l'adéquation entre une prospective démographique scolaire pérenne et une offre qualitative de bâtiments mis à disposition des collèges.

Je souhaite également conserver, par devant nous, la capacité de programmer des interventions supplémentaires qui seront déterminées dans le courant de la programmation 2017-2024 pour intégrer la restructuration-reconstruction d'un collège, d'une restauration et d'un équipement sportif non identifiée aujourd'hui. Ces propositions seront précisées en fonction de l'évolution des besoins des bâtiments et des territoires.

Les opérations de reconstruction, restructuration, extension de collèges

Quatre collèges ont été identifiés comme prioritaires pour une reconstruction ou une restructuration/extension. En effet, compte tenu de la masse importante de travaux à réaliser dans ces établissements (vétusté des locaux, conformité aux différentes réglementations d'hygiène et de sécurité, d'accessibilité notamment) seules des opérations globales sont de nature à proposer des projets fonctionnels dans le cadre d'une organisation planifiée et maîtrisée. La définition de ces différentes opérations sera fonction de la capacité théorique d'accueil à prévoir mais également des contraintes d'urbanisme des sites actuels et des opportunités foncières éventuelles.

Les quatre établissements sont les suivants :

- Le **collège Romain Rolland au Havre** construit en 1960, d'une capacité d'accueil initiale de 900 élèves, a accueilli 461 élèves à la rentrée 2015 dont 166 demi-pensionnaires. Cet établissement est aujourd'hui vétuste, les nombreux dysfonctionnements constatés résultent d'une part de l'absence de fonctionnalité des locaux tant en ce qui concerne les locaux d'enseignement (déficit de surfaces) que la restauration. Dans son ensemble, l'établissement ne répond plus aux besoins des utilisateurs et usagers.

Le collège est implanté sur un site particulièrement exigü, cette contrainte impactera le contenu de l'opération, son montant et sa durée.

- Le **collège Maurice Maëterlinck à Luneray**, construit en 1975, d'une capacité d'accueil de 500 élèves, a accueilli 367 élèves dont 301 demi-pensionnaires (82 % de l'effectif) à la rentrée 2015. Le bâtiment est marqué par une absence de fonctionnalité et un déficit de surfaces. L'état du bâti nécessite des interventions (étanchéité en toitures terrasses, ventilation et acoustique intérieures notamment). La restauration sur deux niveaux présente des dysfonctionnements (dont certains ont pour conséquence le non-respect des règles sanitaires et d'hygiène).

- Le **collège André Gide de Goderville**, construit en 1969, d'une capacité d'accueil de 800 élèves, accueille depuis la rentrée 2015-2016, 715 élèves dont 45 élèves en Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA) et 659 demi-pensionnaires. Le bâtiment de la SEGPA a bénéficié de travaux de rénovation en 2010. Cependant le reste des bâtiments enseignement général de cet établissement souffre de nombreux désordres en lien avec le vieillissement du bâti et des matériaux. Les locaux de la restauration présentent un déficit de surfaces.

- Le **collège Gustave Courbet à Gonfreville-l'Orcher**, construit en 1971, d'une capacité d'accueil de 900 élèves en accueille 556, une SEGPA et une classe ULIS (scolarisation des élèves handicapés) ainsi que 285 demi-pensionnaires. La restauration a été restructurée en 2006. S'agissant du reste des locaux, les difficultés sont les pathologies habituelles des collèges construits dans les années 70 : étanchéité des couvertures et façades ; isolation thermique de l'enveloppe ; état de conservation des revêtements intérieurs et mauvais

confort intérieur (éclairage, acoustique, ventilation). S'ajoute un déficit de surfaces gênant le fonctionnement de l'établissement.

A ces quatre opérations globales, il est envisagé d'adjoindre une intervention pour le **collège Jean Zay à Sotteville-les-Rouen**. Construit en 1967, réhabilité en 1999, cet établissement dispose d'un bâtiment recevant des logements. Ce bâtiment de structure métallique n'offre pas les conditions de sécurité suffisantes, les logements ne sont donc plus occupés. Une opération de démolition de ce bâtiment est proposée ainsi que la reconstruction de 2 logements permettant ainsi de loger les personnels de direction du collège dans de bonnes conditions. L'agent d'accueil, personnel départemental, est logé dans un autre bâtiment du collège.

Les locaux de restauration

5 nouvelles opérations sont proposées au titre de la mise à niveau des locaux de restauration. Il s'agit de locaux dont les configurations ne permettent pas le respect de la « marche en avant », dont les installations techniques sont obsolètes mettant en cause les conditions de travail des agents départementaux en charge du service de restauration, et dont le déficit de surface gêne le bon fonctionnement attendu d'une production et de l'accueil des élèves en salle de restauration.

Ainsi je vous propose de retenir les opérations suivantes.

- Reconstruction de la cuisine du **collège La Hétraie à La Feuillie**, en raison de son déficit de surfaces très important ; cette opération permettra en outre de reconverter les locaux libérés en salles de classes, afin de pallier le manque de salles banalisées pour le collège.

- Restructuration-extension des cuisines des **collèges Masséot Abaquesne à Boos, Hector Malot à Mesnil-Esnard, La Hève à Sainte-Adresse et Claude Monet de Saint-Nicolas-d'Aliermont**, en raison des différentes difficultés évoquées précédemment.

Par ailleurs, les restaurations des collèges **Varlin, Bernard et Wallon au Havre** présentent des locaux vétustes et peu fonctionnels. Elles affichent pour deux d'entre elles un faible nombre de rationnaires. Pour ces collèges, il conviendra dans le cadre d'une étude interne à engager, de proposer les hypothèses permettant de garantir des conditions de fonctionnement satisfaisantes.

Les équipements sportifs

Enfin, nos dispositifs d'intervention en faveur du sport ambitionnent le développement du sport pour tous et de la pratique sportive chez les jeunes.

En lien direct avec ces objectifs, je vous propose de favoriser l'initiation des collégiens aux pratiques sportives, notamment par l'Education Physique et Sportive et les associations sportives des collèges, en mettant à leur disposition des structures sportives adaptées et conformes aux programmes pédagogiques.

Dans ce cadre, je vous propose de doter nos collèges d'équipements neufs et de retenir la construction d'une salle d'évolution sportive au **collège Pablo Picasso à Saint-Etienne-du-Rouvray**, la construction d'un gymnase pour le **collège Claude Monet de Saint-Nicolas-**

d'Aliermont, d'un gymnase pour le **collège Pablo Picasso à Harfleure** et enfin la création d'une salle d'évolution sportive au **collège Belle Etoile de Montivilliers**. Ces opérations avaient, pour la plupart, été suspendues lors du plan de consolidation de 2010.

Le coût de chacune de ces opérations est aujourd'hui estimé par référence à des opérations similaires ; il sera ajusté à mesure de l'avancement des opérations (études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, résultats d'appels d'offres...). Par ailleurs, les échéances de mise en œuvre vous seront présentées dès lors que les études auront permis de les stabiliser. En tout état de cause, l'ensemble des opérations sera engagé dans le courant du présent mandat.

Les opérations annuelles et pluriannuelles de travaux et d'équipement

La poursuite des programmes annuels de Gros Travaux, ainsi que la mise en œuvre de Travaux d'Entretien Courant compléteront ces opérations par des programmations annuelles et pluriannuelles sur un rythme de 8,1 M€ par an. De sorte que, parallèlement aux opérations structurantes, tous les collèges puissent régulièrement bénéficier d'interventions pour le maintien des conditions d'accueil en toute sécurité pour les usagers et la pérennité du patrimoine. A ce titre, seront notamment menées les opérations nécessaires de mise en conformité des bâtiments des collèges. Nos interventions en matière d'équipement mobilier, matériel et informatique seront également maintenues.

UNE SECTORISATION MAITRISEE

La sectorisation fait partie des leviers d'action pour une répartition équilibrée dans les territoires de l'offre d'accueil de la population des collégiens. Si les constructions neuves et restructurations sont l'occasion de mettre à disposition des surfaces augmentées et ajustées aux besoins des pédagogies, les diminutions de population fragilisent les établissements en termes de réduction de l'offre d'enseignement et d'émulation pédagogique.

Dans le cadre d'une analyse de secteurs, le Département a engagé depuis 2013, un mouvement de révision de la sectorisation. La première phase de cette démarche a conduit à la fermeture du collège Jean GIRAUDOUX à Rouen en septembre 2013.

L'analyse affinée en 2015 de l'adéquation entre « l'offre d'accueil capacitaire des collèges et la population scolaire », a notamment mis en exergue les faibles taux d'occupation de certains établissements et, par conséquent, la nécessité d'étudier le rééquilibrage des secteurs scolaires qui le nécessitent.

Avec 16 collèges publics répartis sur son territoire, la Ville du Havre, commune la plus peuplée du Département, est celle qui bénéficie du plus grand nombre de collèges. Plus de 5000 places-élèves sont disponibles dans ces 16 établissements.

A l'issue de plusieurs réunions entre les services du Département, de la Ville du Havre et de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Maritime (DSDEN), il a été décidé conjointement -comme ce fut le cas en 2013 pour le collège Giraudoux à Rouen- qu'au regard des perspectives d'évolution des effectifs, comme de la proximité des établissements entre eux, un regroupement de structures sur le quartier de Caucriauville était opportun.

Compte-tenu du taux d'occupation du collège Guy Moquet, inférieur à 40% de sa capacité maximale (214 élèves pour une capacité théorique 600), et du fait que l'établissement ne

dispose pas de demi-pension sur site, la question de la fermeture de l'établissement est posée. La répartition des élèves de cet établissement peut être envisagée entre les collèges Jules Vallès et Eugène Varlin, eux-mêmes situés à proximité et actuellement en sous-effectifs. Ces trois établissements sont, du reste, situés dans un rayon d'environ un kilomètre.

Il est donc proposé d'engager l'ensemble des procédures nécessaires pour aboutir à la fermeture du collège Guy Moquet à l'échéance de la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Ce mouvement de sectorisation a vocation à s'étendre à d'autres territoires identifiés dans les analyses de secteurs, notamment ceux de la Métropole Rouennaise et de l'Agglomération Dieppoise, en concertation avec les élus locaux et les autorités académiques après élaboration et analyse de diagnostics fins.

DES SERVICES DE QUALITE

Structuration d'une nouvelle organisation de la maintenance informatique

La maintenance des équipements informatiques des collèges relevait, jusqu'en 2013, de la responsabilité de l'Etat. La loi sur la Refondation de l'Ecole de la République de juillet 2013 attribue désormais cette mission aux Départements. Le législateur invoquant une clarification de la répartition des compétences entre l'Etat et les Départements, il ne s'agit donc pas d'un transfert de compétences qui aurait induit un transfert de moyens.

Pour la Seine-Maritime, ce « transfert » de compétence est estimé, en fonctionnement, à 0,6 M€ en 2016 puis à 1,2M€ en année pleine. Il nécessitera le recrutement de 5 ingénieurs informatiques pour faire face à la charge générée.

Le Département a donc désormais la responsabilité de la maintenance des infrastructures réseaux des collèges, du matériel informatique et des logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative.

A partir de mars 2015, après concertation avec les Services Académiques, l'étude a été étendue à la définition du pilotage, de l'accompagnement stratégique, de la gouvernance générale du projet et de la détermination des premières priorités à 3 ans.

Ainsi, le choix de gestion s'est porté sur une externalisation des opérations techniques sur le « terrain ». Dans cette configuration, le Département conserverait en interne les tâches de pilotage, de support en central, de gestion de l'architecture informatique et de l'ingénierie, de gestion de l'inventaire et des masters. Les opérations « terrain » seraient prises en charge quant à elles par un prestataire.

Un appel d'offres a donc été lancé, en septembre dernier, pour choisir ce prestataire.

Cette nouvelle organisation sera effective en septembre 2017. D'ici là, le Rectorat de l'académie de Rouen s'est engagé à poursuivre l'activité d'assistance- maintenance-informatique des collèges publics de la Seine-Maritime jusqu'à l'été 2017.

Un courrier, que j'ai co-signé avec Madame la Rectrice, a été envoyé aux collèges pour les informer de ces nouvelles dispositions.

Un débit amélioré

Le Très Haut Débit est un enjeu pour les collèges, eu égard aux accès à l'internet nécessités par la multiplication des outils, tels que l'ENT, applications et ressources numériques en ligne.

Aussi, l'objectif proposé à notre Assemblée est que les collèges de la Seine-Maritime soient fibrés à l'horizon 2020.

S'agissant du raccordement au THD (Très Haut Débit) des collèges, la gestion des territoires du Département est différente selon qu'il s'agit des zones relevant du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique (SMN), outil mis en place par notre Département pour porter l'ambition du numérique dans les territoires hors agglomération, ou bien des zones dites « AMII » (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) qui relèvent pour leur part des offres des opérateurs. Il s'agit des territoires de la Métropole Rouen Normandie, de la CODAH, de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe Maritime » et de la ville de Fécamp.

Ainsi, s'agissant des collèges relevant du territoire du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, le montant d'investissement est de l'ordre de 2 M€ pour la fibre ; le résiduel à prévoir, à savoir le raccordement de la chambre au local technique du collège, est estimé à 100 000 € pour les 36 collèges du territoire couvert par le Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique.

En ce qui concerne les collèges situés en zones AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement), c'est-à-dire sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, la CODAH, la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime et la ville de Fécamp, la concertation va être lancée pour que, sur ces territoires, les collèges soient fibrés à la même échéance que sur la zone du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, c'est-à-dire d'ici fin 2019.

Les éléments décisionnels, les coûts d'opérations ainsi que les échéanciers correspondants seront présentés à l'occasion de notre session du budget primitif 2017 dans le cadre du « Programme prévisionnel d'investissements dans les collèges ».

DES OUTILS ADAPTES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES ET AUX PRATIQUES DES COLLEGIENS

La maîtrise des technologies d'information et de communication et le bon usage des ressources numériques, notamment pédagogiques, constituent un enjeu et une opportunité majeurs en matière éducative.

Par ailleurs, le développement du numérique dans les établissements scolaires est devenu un enjeu pédagogique d'adaptation de l'école au monde connecté dans lequel les élèves évoluent d'ores et déjà.

Un équipement informatique modernisé

En termes d'équipement informatique des collèges, le Département de la Seine-Maritime a conduit une politique destinée à atteindre une dotation à hauteur d'un ordinateur pour 4 élèves.

Ainsi, dans cet objectif, près de 13 000 unités centrales ont été acquises pour les collèges, parc dont le renouvellement a été programmé du fait de l'obsolescence des équipements.

L'année 2014 a été marquée par la décision de l'éditeur informatique de ne plus maintenir le système d'exploitation dont étaient équipés majoritairement les collèges. Afin d'assurer la sécurité d'utilisation de l'outil informatique, il a donc été nécessaire de prévoir le changement

des postes ne pouvant supporter le nouveau système d'exploitation. Depuis, le processus de renouvellement du parc se poursuit, avec un budget dédié s'élevant à 1,5M€ (2000 postes renouvelés en 2016).

En 2017, échéance à laquelle le Département prendra en responsabilité les prestations de maintenance informatique des collèges, il conviendra d'interroger en conséquence la stratégie d'équipement de nos collèges.

Un plan numérique et les nouveaux outils mis à disposition des collégiens

Dans la perspective de la généralisation du numérique à l'École, le ministère de l'Éducation Nationale a lancé un appel à projets pour équiper en 2015 les élèves de 300 collèges préfigureurs et de 300 écoles associées (REP et REP+).

Pour la Seine-Maritime, les collèges suivants ont été sélectionnés sur proposition de l'académie : Henri Wallon au Havre, Roncherolles à Bolbec, Denis Diderot au Petit-Quevilly, Claude Bernard au Havre, Claude Delvincourt à Dieppe et René Descartes au Havre.

En accord avec les Services académiques, il est proposé d'équiper les classes de 5ème de ces établissements de valises numériques comportant une tablette pour deux élèves, les professeurs étant équipés d'une tablette individuelle.

Ce sont ainsi 28 valises comprenant chacune 13 tablettes pour les élèves, ainsi que 193 tablettes pour les enseignants qui seront mises à disposition des collèges à la rentrée 2016 pour un montant prévu de 0,233 M€.

Dans cette configuration, l'Etat subventionnerait chaque valise numérique à hauteur maximale de 6 000 € et chaque tablette dédiée aux professeurs à hauteur maximale de 380 €.

« ARSENE » l'Espace Numérique de Travail pour les collèges de la Seine-Maritime

Dans le cadre de l'évolution des outils d'enseignement, un environnement éducatif « numérique » se met progressivement en place et propose aux collégiens de nouvelles méthodes d'apprentissage favorisant une meilleure réussite scolaire.

Ainsi, un Espace Numérique de Travail (ENT), Arsené76, a été mis en place dans les collèges par le Département, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Rouen dans le cadre d'une mise en concurrence des éditeurs.

Cet outil –K d'Ecole - offre aux usagers – communauté scolaire, parents, élèves – un accès dédié, sécurisé et simplifié aux informations et outils dont ils ont besoin. L'ENT est un moyen de participer au développement des usages disciplinaires, un support pour l'enseignement par son classeur pédagogique, un moyen d'éducation aux médias pour accompagner les nouvelles pratiques des adolescents.

Le Département travaille également, en collaboration avec les collèges et les services du Rectorat, à la mise à disposition de ressources pédagogiques qui enrichissent l'outil et proposent aux enseignants de nouveaux médias pédagogiques.

L'ENT a été déployé dans les collèges par vagues successives, sur candidatures des collèges. La fin de ce déploiement a eu lieu à la rentrée 2016, avec l'intégration des 36 derniers établissements.

En conclusion, je vous demande d'approuver le Plan Ambition Collèges pour la période 2017-2024 qui engagera, hors raccordement très haut débit, notre Département dans un effort global au bénéfice des collégiens et plus largement de la communauté éducative, de plus de 302 Millions d'Euros sur la période 2017-2024 - 356 Millions d'Euros si l'on ajoute les crédits inscrits au budget 2016 qui permettent de poursuivre les projets engagés précédemment.

Après présentation de ce Plan au Conseil Départemental de l'Education Nationale, je proposerai à notre Assemblée le « Schéma directeur d'investissements pour les collèges » dès le budget primitif 2017.

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Convocation en date du 19 septembre 2016

- SEANCE DU

PRESIDENCE :

DELIBERATION N° 4,3

PLAN AMBITION COLLÈGES 2017 - 2024

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU :

- la loi du 2 mars 1982
- le code général des collectivités territoriales
les propositions de M. le Président entendues;
après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Vu Le Code de l'Education,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 12 octobre 2015 décidant de conserver la propriété des biens meubles acquis directement par le Département au bénéfice des collèges publics

Considérant :

- que, dans le cadre de ses compétences à l'égard des collèges publics, le Département souhaite arrêter les opérations de travaux et les nouvelles opérations qu'il convient de programmer,
- que, dans le cadre de la sectorisation, levier d'action pour une répartition équilibrée dans les territoires de l'offre d'accueil de la population des collégiens, il est nécessaire de prévoir le regroupement de collèges sur les agglomérations du Havre, mouvement de sectorisation qui a vocation à s'étendre sur les secteurs de la Métropole Rouen Normandie et de l'Agglomération Dieppoise,
- qu'il convient de poursuivre les efforts d'équipements en mobilier, matériel et outils informatiques afin d'offrir aux élèves et aux enseignants des conditions d'apprentissage adaptées,
- que les conditions de la reprise de la maintenance informatique doivent être mises en place pour la rentrée de septembre 2017.

Décide d'approuver les orientations suivantes :

- Dans le cadre d'un Schéma directeur d'investissements pour les collèges :
 - o Au titre des opérations de reconstruction, restructuration, extension de collèges : la reconstruction ou restructuration des collèges Romain Rolland au Havre, Maurice Maëterlinck à Luneray, André Gide à Goderville et Gustave Courbet à Gonfreville l'Orcher,

A ces opérations s'ajouteront la démolition du bâtiment métallique du collège Jean Zay à Sotteville-lès-Rouen et la construction de 2 logements de fonction,

- Au titre des services de restauration : la reconstruction de la cuisine du collège La Hétraie à la Feuillie, la restructuration-extension des cuisines des collèges Masséot Abaquesne à Boos, Hector Malot à Mesnil-Esnard, la Hève à Sainte-Adresse et Claude Monet à Saint Nicolas d'Alhiermont ainsi que l'étude de solutions pour garantir des conditions de fonctionnement satisfaisantes des restaurations des collèges Varlin, Bernard, Wallon au Havre.
 - Au titre de la création d'équipements sportifs : Construction d'une salle d'évolution sportive au collège Picasso à Saint Etienne du Rouvray, construction d'un gymnase pour les collèges Claude Monet à Saint Nicolas d'Alhiermont et Picasso à Harfleur et création d'une salle d'évolution au collège Belle Etoile à Montivilliers,
- Dans le cadre de la sectorisation :
- Le regroupement des élèves du collège Guy Moquet au Havre vers les collèges Jules Vallès et Eugène Varlin qui se poursuivrait sur les autres territoires identifiés dans le diagnostic départemental, notamment ceux de de la Métropole Rouen Normandie et de l'Agglomération Dieppoise, en concertation avec les élus locaux et les autorités académiques,
- La poursuite des projets de reconstruction, restructuration de collèges, de cuisines, de créations d'équipements sportifs engagés,
 - La mise en œuvre de travaux dans le cadre des programmations annuelles et pluriannuelles et de travaux d'entretien courant,
 - La mise à disposition des collèges des équipements mobiliers, matériels et informatiques,
 - La poursuite de la mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail « Arsène76 » ,
 - La prise en charge de la maintenance informatique à la rentrée 2017, conformément aux accords intervenus avec le Rectorat de l'Académie.

Prend note de ces orientations, qui engageront le Département sur la période 2017-2024, hors raccordement très haut débit, pour plus de 302 M€ - 356 M€ en ajoutant les crédits inscrits au budget 2016 qui permettent de poursuivre les projets engagés précédemment.

Après présentation au Conseil Départemental de l'Education Nationale, ce Plan sera présenté au Budget Primitif 2017 au titre du Schéma directeur d'investissements pour les collèges.